

Rapport mensuel 2018 (mai – juin)

Conseiller forestier Roy inc.



Table des matières

Introduction	1
Résumé des opérations sur le terrain	1
Test de nuisance.....	2
Analyse des résultats	3
Suivi des gîtes larvaires	4
Appels citoyens	5
Conclusion	7

Introduction

Sur l'ensemble du territoire du Québec, plusieurs municipalités ont recours à un programme visant à réduire la nuisance causée par les insectes piqueurs, principalement la mouche noire et le moustique. La nuisance est distinguée en deux catégories, celle directement causée par les insectes piqueurs qui assaillent les individus afin de s'abreuver de sang, et celle engendrée par la densité d'individus. Certaines espèces d'insectes même si elles ne piquent pas peuvent être très nuisibles. La nuisance causée par la mouche noire et le moustique peut avoir un impact important sur les commerces, le tourisme et être la cause d'inconfort pour la population.

Ainsi la municipalité de Saint-Donat étant un secteur de villégiature prisé et très touristique est munie d'un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs depuis 2005. L'objectif de ce contrat est de réduire la nuisance à un nombre d'insectes minimal par espèce selon des zones cartographiques. Les cibles de réductions ainsi que les trois (3) zones ont été déterminées par la municipalité.

Résumé des opérations sur le terrain

- Les opérations sur le terrain ont débuté le 7 mai. La fonte des neiges tardive a retardé le traitement d'une semaine, en raison des températures des cours d'eau et l'accessibilité des sites d'épandages.
- Les deux premiers cycles de traitements ont été effectués en mai,
- Le troisième traitement s'est échelonné jusqu'à la mi-juin.
- Le quatrième traitement est en progression depuis la troisième semaine de juin et devrait se terminer le 7 juillet.
- Deux employés ont participé à la fête de la famille qui a eu lieu le 2 juin dernier, au parc des pionniers. Encore cette année l'évènement a permis de sensibiliser les citoyens au contrôle des insectes piqueurs et d'ainsi présenter nos méthodes de travail.

Test de nuisance

Les tests de nuisance ont été réalisés toutes les semaines à compter du 6 juin 2018. Le tableau ci-dessous présente la performance des opérations de réduction de la nuisance pour les quatre (4) séries de tests effectuées en juin.

Tableau 1. Résultats des tests de nuisance

Sites/secteurs		Valeurs cibles		18-06-06		18-06-14		18-06-19		18-06-27	
		Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.	Mn.	Ms.
Référence (Non-traité)	-	-	-	950	69	1325	71	788	6	370	0
Dom. R. Lavoie				3	0	-	-	-	-	-	-
Parc des Pionniers	1	30	10	-	-	0	1	-	-	-	-
Stationnement Golf				-	-	-	-	7	0	3	0
Ch. de la Cascade				29	9	17	25	-	-	3	3
Ch. Hélène	2	70	20	40	28	105	2	-	-	-	-
Montagne noire				-	-	-	-	15	0	9	1
Ch. Lynda						11	18	-	-	-	-
Lac boeuf				-	-	-	-	8	1	-	-
Pimbina				13	1	121	16			-	-
Ch. Lac Baribeau-Nord	3	160	40	-	-	-	-	161	1	10	2
Ch. Saint-Guillaume				99	16	43	7	-	-	69	1

*Mn : Mouche noire

*Ms : Moustique/ Maringouin

*Référence non traitée : Ruisseau Beaulieu

Analyse des résultats

Dans l'ensemble les résultats sont excellents puisque l'atteinte des cibles municipales ont été respectée dans tous les secteurs. L'efficacité moyenne de la réduction de la nuisance pour la mouche noire est de 95 % pour toutes les séries de tests.

Le seul dépassement observé pour la mouche noire s'est produit lors des tests du 14 juin au chemin Hélène. Ce site d'échantillonnage se situe dans le secteur 2 du devis. Le nombre maximal de mouches noires capturé dans cette zone est de 70 alors que 105 mouches noires ont été dénombrées. Cet écart s'explique par le corridor de vent associé à la rivière Saint-Michel. Les insectes piqueurs se propagent par cette voie et s'amassent dans les zones de basse pression située en périphérie du lac Archambault. Ce genre de phénomène naturel est incontrôlable et survient de manière imprévisible.

En ce qui concerne le moustique, la période printanière froide et longue a été favorable à l'apparition d'une abondance de gîtes forestiers. Les températures quotidiennes étaient suffisamment chaudes pour faire fondre la neige, mais trop basses pour permettre l'évaporation de l'eau, ce qui a engendré l'accumulation de cuvette dans tout le milieu forestier de Saint-Donat, favorisant ainsi l'émergence des moustiques.

Malgré les circonstances climatiques désavantageuses, la présence de moustique a bien été contrôlée. Deux dépassements de cible ont été observés, soit le 6 juin avec 28 moustiques et le 16 juin avec 25 moustiques, respectivement sur le chemin Hélène et le chemin de la Cascade. Ces deux sites se situent au niveau du secteur 2 dans lequel un maximum de 20 moustiques peut être échantillonné.

La nuisance sur le chemin Hélène provenait des cuvettes d'eau qui se sont formées sur le pourtour du petit ruisseau situé dans la montagne à proximité de cette rue. Le cours d'eau s'étant vite asséché, la stagnation du gîte a ainsi occasionné l'émergence du moustique dans ce secteur. Étant donné que dans les années passées ce ruisseau coulait jusqu'à tard dans la saison, la détection du gîte s'est faite plus tardivement. Cependant, la situation a été rectifiée et ce gîte est surveillé après chaque remise en eau.

La nuisance répertoriée près du chemin de la Cascade provient d'un nouveau gîte situé au pied de deux petites montagnes entre le chemin Régimbald et l'étang situé près du Mont Sourire. Cette zone n'est généralement pas inondée, mais les conditions printanières ont permis la création de cuvettes à cet endroit. Bien caché par le flanc des montagnes, ce gîte a été découvert tardivement pendant l'émergence du moustique. Il faut savoir qu'il est impossible de tenir une liste parfaitement exhaustive des gîtes à moustique. Chaque année de nouveaux gîtes se forment à différents endroits et de manière complètement aléatoire, suivant le même processus, d'autres disparaissent. Il s'agit d'un travail de prospection complexe, acharné et continu, c'est pourquoi certains gîtes peuvent passer inaperçus.

Suivi des gîtes larvaires

Plusieurs sites font l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que le traitement est efficace et que l'épandage de pesticide génère un taux de mortalité satisfaisant. Il s'agit principalement de décharges de lac, de rivières ou bien de ruisseaux ; ce sont des milieux qui abritent seulement la mouche noire. Dans le tableau présenté ci-dessous sont compilées les informations relatives aux traitements de ces stations de contrôle.

Tableau 2. Suivi des gîtes larvaires de contrôle.

Secteur	Gîte	Date	Stade larvaire (1 à 4)	Densité larvaire (0 à 3)	Mortalité après traitement (%)
1	Lac Beauchamp	18-05-18	2 & 3	2	90
		18-06-03	2	2	90
		18-06-13	2	3	100
		18-06-29			
2	Lac Tire	18-05-18	3	1	90
		18-06-03	2 & 3	3	90
		18-06-13	-	-	-
		18-06-29			
	Rivière Saint-Michel	18-05-18	2	2	100
		18-06-03	-	-	-
		18-06-13	1	2	100
		18-06-29			
3	Lac Baribeau	18-05-18	3	3	80
		18-06-03	2 & 3	3	90
		18-06-13	1 & 2	2	80
		18-06-29			
	Lac Ouareau	18-05-18	3	1	100
		18-06-03	1 à 3	3	90
		18-06-13	-	-	-
		18-06-29			

*0 : Aucune larve

1 : Quelques larves

2 : Larve facile à trouver

3 : Larve abondante

Appels citoyens

Comme demandé par la municipalité, une ligne téléphonique a été mise à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent formuler des requêtes concernant le déroulement du traitement, la prospection de leur terrain, ou dans le seul but de se renseigner au sujet du contrôle biologique des insectes piqueurs.

Cette année la réception des appels est faite par le chargé de projet à Saint-Donat. Le citoyen est généralement rappelé dans un délai de 24 à 48 heures. Dépendamment de la nature de la requête, un technicien est mandaté sur les lieux afin de régler la situation. En cas d'absence du citoyen lors de la visite d'un technicien, ce dernier laisse un feuillet expliquant que la firme est passée par leur domicile, mais qu'il était absent.

Lors du mois de mai et juin, la firme Conseillers Forestiers Roy a reçu 43 appels de citoyens désirant signaler la présence de gîtes potentiels sur leur terrain ou bien simplement demander des informations sur le traitement. Le tableau 3 présente la liste des appels reçus.

Conclusion

Tout bien considéré, nous pouvons dire que le traitement se déroule bien jusqu'à présent et que celui-ci se continuera jusqu'à la fin août. Malgré quelques épisodes de nuisance dans certains secteurs, le traitement est efficace, la nuisance est bien contrôlée et les cibles sont généralement atteintes. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une mesure d'atténuation de la nuisance engendrée par les insectes piqueurs et non pas l'éradication des espèces en causes.